



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS 2020-41 et 2020-43**

AVIS est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2021, a adopté les règlements suivants :

2020-41 : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement à l'intérieur de la zone 657-la les usages 6353 – *Service de location d'automobiles* ainsi que le *Service de location de camions et de remorques utilitaires*.

2020-43 : Règlement amendant le règlement de zonage 2014-14 en autorisant spécifiquement à l'intérieur de la zone 942-Pb la classe d'usage H-k – *Multifamiliale (6 logements et plus)*.

Le conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, lors de sa séance tenue le 17 mars 2021, a examiné ces règlements et les a approuvés et déclarés conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

La Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or a délivré l'avis de conformité à l'égard de ces règlements le 22 mars 2021.

Il peut être pris communication de ces règlements au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 22 mars 2021, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 31 mars 2021.

**Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**